



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 25 mars 2024

Présents: Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Andrew KISER, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu les travaux d'infrastructure et de raccordement aux réseaux publics (Canal, Post et CREOS) à la hauteur de l'immeuble n°21 dans la *rue du Verger* à Schuttrange ;

Considérant que lors de l'exécution des travaux susmentionnés, une sécurité appropriée des piétons ne peut être garantie;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 22 mars 2024 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer le 26 mars 2024 ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° A partir du 26 mars 2024 jusqu'au 19 avril 2024 inclus, la circulation piétonnière sur le trottoir devant l'immeuble n°21, rue du Verger à Schuttrange est réglementée comme suit :

- **Pendant la période d'exécution des travaux, l'accès au trottoir du côté du chantier est interdit aux piétons. Par conséquent, les piétons doivent emprunter l'autre côté de la route ;**

Ces prescriptions sont indiquées par les signaux y relatifs.

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 25 mars 2024

Claude MARSON
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal